



Rencontre de la Table GIRT de la MRC de Témiscamingue

Date : lundi 18 octobre 2021 à 13h30 (42^e rencontre de la Table GIRT)
Lieu : Vidéoconférence

Étaient présents :

Membres	Organismes
Yves Beauregard	CREAT
Thomas Bourbonne	MFFP- Ville-Marie
Paul Bouvier	MRC de Témiscamingue
Nicolas Baril-Gagnon	AGZAT
Loydy Brousseau	Produits forestiers GreenFirst - Foresterie Témiscamingue
Ghyslaine Dessureault	Association des pourvoiries de l'Abitibi-Témiscamingue
Jean-François Gingras	LVL Global
Daniel Dufault	MRC de Témiscamingue
Yan Gaudet	SPAOLT
Pascal Simard	MFFP-Ville-Marie
Yves Grafteaux	OBVT
Annie Grimard	MFFP-Bureau régional

L'ordre du jour est le suivant :

1. Accueil
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du compte rendu du 21 juin 2021
4. Affaires découlant du compte rendu du 21 juin 2021
5. Rétroaction sur la consultation PAFIO 2021
6. Phase de participation au PAFIO 2022
7. Préoccupations et recommandations de la TGIRT du Témiscamingue pour les prochains PAFIT
8. Présentation du nouveau modèle PAFIT
9. Prochaine rencontre
10. Varia
 - Contingents acéricoles (Yan Gaudet)

1. Accueil

La rencontre débute à 13h30. Un rappel sur les règles de fonctionnement, est fait pour permettre un déroulement harmonieux.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est présenté et accepté avec un ajout au point varia. Le sujet des « contingents acéricoles est traité en début de rencontre.

3. Adoption du compte rendu du 21 juin 2021

Le compte rendu est présenté et chacun est invité à faire part de ses commentaires. Le compte rendu est adopté avec corrections.

4. Affaires découlant du compte rendu du 21 juin 2021

- La visite-terrain a eu lieu le 27 septembre. Il y a sept (7) participants. Les travaux visités sont la coupe partielle, la préparation de terrain, l'éclaircie commerciale, l'entretien de plantation et le reboisement. Un sommaire en photos sera envoyé aux membres.
- La rencontre annuelle sur la planification des chemins a eu lieu le 7 juillet par vidéoconférence;
- Concernant la stratégie nationale et la stratégie régionale de production de bois, il n'y a pas eu de développement à cet égard;
- Copie de la présentation sur les AIPL, ainsi que le document « Scénario_CP en forêt feuillue », ont été envoyés aux membres de la TGIRT;
- L'audit terrain, dans le cadre de la re-certification FSC, a eu lieu début septembre. Quatre (4) non-conformités mineures ont été relevées.

5. Rétroaction PAFIO 2021

Monsieur Thomas Bourbonne dresse un bilan de la consultation 2021. Copie de la présentation est jointe au compte rendu.

Il y a eu 62 commentaires émis portant sur les grands axes suivants :

➤ Aménagement forestier écosystémique :	11
➤ Quiétude des utilisateurs :	15
➤ Communication et participation :	6
➤ Construction et entretien des chemins multiusages :	3
➤ Planification des chemins multiusages :	5
➤ Paysage esthétique :	19
➤ Faune terrestre exploitée :	2
➤ Développement socio-économique :	1

Les commentaires, demandes et préoccupations portant sur plus d'une unité d'aménagement ou encore, ayant une portée plus générale, sont traités par le bureau régional. L'unité de gestion répond aux enjeux locaux.

Le MFFP répond à chacun des demandeurs et le cas échéant, il y a rencontre. Dans l'ensemble, les réponses et les mesures appliquées en réponse aux préoccupations sont bien reçues. Le niveau d'adaptabilité et de compromis va beaucoup dépendre de l'état d'avancement de la planification d'un chantier.

Les ententes et mesures convenues, dans le cadre de cette consultation, prennent fin le 31 mars 2026.

6. Phase de participation au PAFIO 2022

La phase de participation PAFIO 2022 est prévue en novembre 2022. Une carte interactive sera accessible pour les membres de la TGIRT.

La phase consultation se déroulera du 24 janvier au 7 février 2022. C'est deux (2) semaines plus tôt que par le passé.

7. Préoccupations et recommandations de la TGIRT du Témiscamingue pour les prochains PAFIT

Paul Bouvier fait une mise en contexte. Les prochains PAFIT sont pour la période quinquennale 2023-2028. Un nouveau modèle sera en vigueur (point suivant du compte rendu). La TGIRT du Témiscamingue doit faire ses recommandations au MFFP quant aux enjeux/solution qu'elle désire voir au PAFIT 2023-2028. L'échéance est décembre 2021.

Il est important de noter, qu'au-delà de cette échéance, la TGIRT peut émettre des recommandations qui seront analysés par le MFFP et intégrés au PAFIT le cas échéant. Les eskers en sont un exemple.

Différents documents faisant état des travaux de la TGIRT sont passés en revue :

- Tiré-à-part des PAFIT 2018-2023 qui fait état de la recommandation retenue quant à la planification des chemins;
- L'exercice de bilan des préoccupations (tableau excel);
- Des extraits de compte rendu faisant état des travaux d'analyse du bilan des préoccupations.

Il en ressort :

- Il en ressort que la recommandation sur les chemins multi usages est toujours d'actualité et est à reconduire;
- La fiche enjeu/solution sur les eskers, qui a été intégrée au PAFIT est à reconduire;
- Les érablières potentielles et actuelles sont des enjeux quant à leur développement et leur protection;
- Les recommandations du comité Paysage, entérinées par la TGIRT, seront à inclure au PAFIT;
- Les préoccupations 55-56-58-60 (tableau excel), relativement à la faune, sont toujours d'actualité.

Le sujet sera de nouveau traité à la prochaine rencontre.

8. Présentation du nouveau modèle PAFIT

Madame Annie Grimard, MFFP bureau régional, présente le nouveau modèle de PAFIT pour la période quinquennale 2023-2028. Copie de la présentation est jointe au compte rendu.

La refonte proposée vise à éviter les redondances entre les divers PAFIT et de centrer les consultations sur les objectifs et les décisions d'aménagement.

Il y aura quatre (4) modules : Contexte légal et administratif, le territoire et ses occupants, analyse des enjeux et le PAFIT proprement dit. Dans ce dernier module, on retrouvera un sommaire des enjeux et objectifs, les stratégies sylvicoles et territoriales et les annexes.

La consultation se fera par internet. Le tout sera disponible sur le site web Québec.ca (parties descriptives et PAFIT). La consultation des PAFIT 2023-2028 est prévue à l'automne 2022. Les nouveaux PAFIT entreront en vigueur au 1^{er} avril 2023.

Le module PAFIT prévoit une analyse de risques dans les stratégies sylvicoles et territoriales, qu'en est-il?

Compléments d'information reçue : Les travaux en cours de la stratégie de production de bois et de la stratégie des changements climatiques prévoient une certaine gestion du risque, surtout concernant les scénarios sylvicoles et les analyses de rentabilité. Par exemple :

Catégorie de risque	Risque	Description du risque	Exemple
Environnement d'affaire	Possibilité d'écouler les produits sur les marchés	Produits dont la demande est fluctuante ou qui ne sont pas des "valeurs sûres", ex. : bois feuillu de mauvaise qualité, arbres de faible dimension, essences sans preneur, etc.	Introduire un scénario intensif de BOP ? Introduire un scénario avec PLT MEL ?
Environnement d'affaire	Incapacité à réaliser tous les travaux du scénario sur les superficies ciblées	Incapacité à réaliser toutes les interventions pour atteindre les objectifs (main d'œuvre, complexité du scénario, nombre interventions, pas d'accès pour les travaux non-commerciaux, enjeux d'harmonisation).	Niveau des travaux DEG réaliste?
Perturbation naturelle	Feu		Probabilité d'atteindre les rendements attendus d'un scénario de PLT intensif dans la zone à forte récurrence de feu
Changements climatiques	Mésadaptation des essences	Vulnérabilité du scénario sylvicole selon les modèles climatiques. Qualité des habitats pour les essences forestières.	Aménagement du BOJ avec la prévision de l'augmentation des périodes de sécheresse?

9. Prochaine rencontre

Lundi 15 novembre 2021 13h30 par vidéoconférence.

10. Varia

10.1 Contingents acéricoles :

Monsieur Yan Gaudet fait un suivi sur le dossier de nouvelles entailles au Québec. Il y a 7 millions de nouvelles entailles à être octroyées pour fins d'augmentation à des entreprises existantes et aussi à des fins de démarrage pour de nouvelles érablières. Environ 5% de ces entailles sont sur terres publiques.

Seul l'octroi pour démarrage a eu lieu. Aucun projet de démarrage en région parce qu'il n'y a pas eu de demande. Le court délai entre l'appel de propositions et la date limite de dépôt explique en partie cet état de fait. Considérant, qu'il faut un plan d'affaires détaillé pour les demandes en démarrage, un délai conséquent doit être alloué. Également, il y a eu des difficultés d'arrimage entre le PPAQ

(Producteurs et productrices acéricoles du Québec) et le MFFP qui peuvent expliquer le manque d'engouement pour les demandes de démarrage.

Il est proposé de faire des représentations auprès du PPAQ et du MFFP pour d'une part augmenter le pourcentage dévolu au projet de démarrage (actuellement environ 5% des nouvelles entailles), et d'autre part, de prévoir une période suffisante entre l'appel de propositions et la date de dépôt des demandes pour permettre le montage du dossier.

Une proposition de lettre sera préparée pour la prochaine rencontre.

Les octrois pour augmentation et/ou agrandissement sont attendus en décembre 2021. Probablement entre 15 000 et 20 000 nouvelles entailles pour le Témiscamingue.

Fin de la réunion à 15h40.

RETOUR SUR LA CONSULTATION PUBLIQUE PAFIO

8 février au 4 mars 2021

Présenté à la table GIRT UG 081

18 octobre 2021

Préparé par Thomas Bourbonne, ing.f.

Objectifs de la présentation



- Présenter le type de demandes reçues dans le cadre de la consultation publique du PAFIO.
- Expliquer les «outils» disponibles et utilisés pour répondre aux demandes afin que les membres de la TLGIRT soient en mesure de répondre aux différentes interrogations des groupes ou associations qu'ils représentent.
- Démontrer aux membres de la TLGIRT les actions concrètes mises en œuvre par le MFFP en réponse à toutes les demandes reçues.

Favoriser la participation au PAFIO



Afin de favoriser la participation à la consultation publique, voici différentes actions réalisées par le MFFP :

- ✓ Transmission de l'information via les comptes de taxes aux détenteurs de baux d'abri sommaire, baux de villégiature et renouvellement des baux pour les terrains de piégeage
- ✓ Parution d'un avis public dans les journaux locaux (le Reflet Témiscamien et les 4 Citoyens (Rouyn, Abitibi-Ouest, Harricana et Vallée-de-l'Or) et régionaux (l'Éclat)
- ✓ Parution de l'information dans les journaux de quartiers (environ 40 journaux)
- ✓ Présentation du PAFIO aux 4 tables GIRT de la région

Favoriser la participation au PAFIO (suite)

- ✓ Transmission de l'information via courriel à toute personne ayant préalablement fait la demande (registre qui contient actuellement +/- 300 noms)
- ✓ Diffusion de communiqué de presse
- ✓ Entrevues à la radio régionale
- ✓ Transmission de l'information à l'AFAT, à la FERLD et à la DCOM pour mise en ligne sur les réseaux sociaux
- ✓ Mise en ligne d'une carte interactive
- ✓ Rencontre d'information virtuelle dans les 5 grandes villes de la région

Bilan de la consultation 2021



- Du 8 février au 4 mars 2021 (25 jours consécutifs)
- La consultation permet aux utilisateurs du milieu d'exprimer leurs préoccupations quant à l'impact de l'aménagement des forêts sur les activités qu'ils pratiquent.
- Rencontre d'information virtuelle:
 - Le **10 février 2021** sur Teams à 18 h
- Individus ou organismes ayant participé à cette rencontre:
 - UG 081 : **18** (1 individu, 6 étudiants et 11 organismes)
- Commentaires reçus au cours de la période de consultation:
 - UG 081 : Au total, **62** commentaires dont **59** étaient au nom d'organismes

Bilan de la consultation 2021



Les commentaires reçus dans le cadre de la consultation publique du PAFIO concernaient les grands axes suivants :

Unités d'aménagement (UA) : 081-51 et 081-52

Thème	Nombre
Aménagement forestier écosystémique	11
Quiétude des utilisateurs	15
Communication et participation	6
Construction et entretien des chemins multi usages	3
Planification de chemins multi usages	5
Paysage esthétique	19
Faune terrestre exploitée	2
Développement socio-économique	1

Notions de foresterie

- Mais avant d'entrer dans le vif du sujet, nous aimerions prendre le temps de vous expliquer

Quand on parle de...

Voici ce que vous devez
avoir en tête

Nos principaux « outils » dans
notre coffre !!

Contexte TBE



Photo: MFFP

Larve de TBE



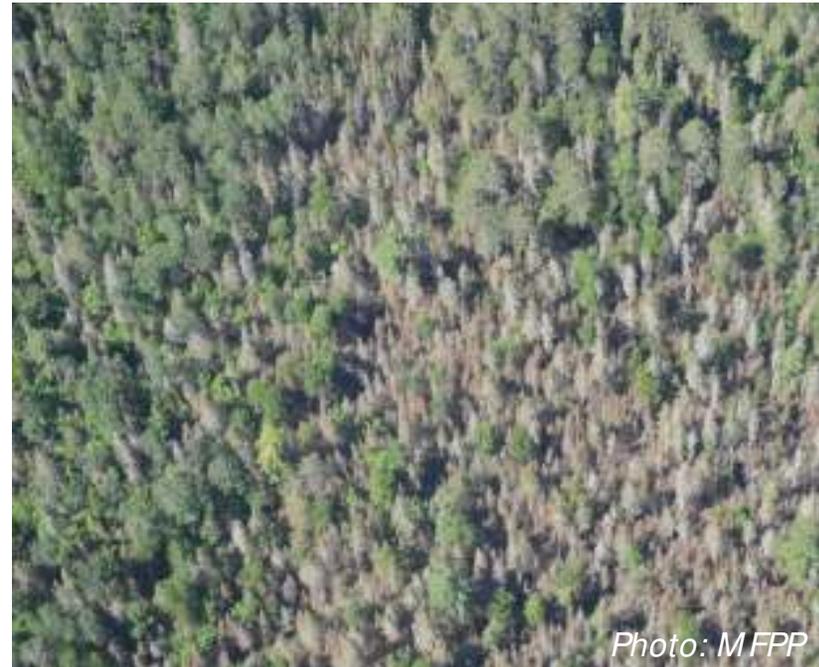
Photo: MFFP

Papillon de la TBE

Contexte TBE (suite)



Vue aérienne – lac Hector



Vue aérienne – Témiscaming

Coupe avec protection de la régénération et des sols



Vue du chemin



Vue aérienne

Coupe partielle (CPI)



Vue du chemin

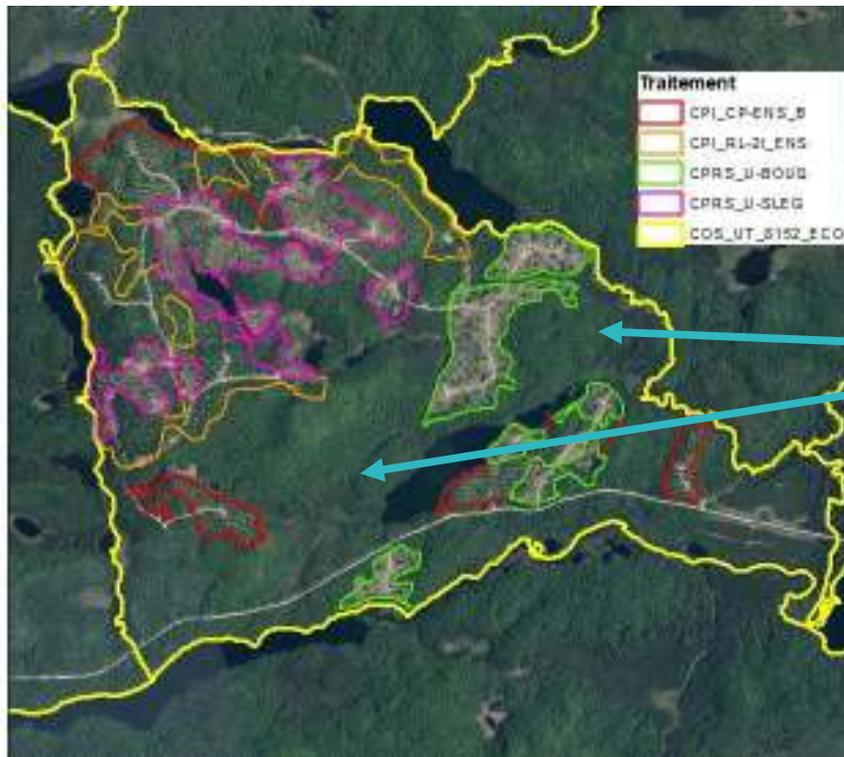
Sentier récolté

Bande traitée partiellement



Vue aérienne

Aménagement écosystémique (COS)



Forêt résiduelle maintenue à l'échelle du COS
(Peuplement de 7 mètres et plus)

Paysage esthétique



Demands reçues (19) :

- Maintenir une ambiance forestière autour des secteurs de villégiature et des infrastructures sensibles des pourvoiries et des zecs.
- Maintenir la qualité visuelle autour des lacs et des axes routiers stratégiques.

Mesures appliquées :

- La réglementation s'applique à l'ensemble des volumes de bois attribués. Plusieurs options existent pour atténuer l'impact des travaux de récolte. Ces options sont évaluées par l'aménagiste lors de l'élaboration de la prescription. Lorsqu'applicable, de la coupe de rétention ou coupe partielle sont planifiées. Il est aussi possible de moduler la grandeur des assiettes de coupe, dans certains cas, et de relocaliser certains secteurs d'intervention. Il faut garder en tête que l'ensemble du territoire sera éventuellement soumis à l'aménagement forestier.
- Le MFFP travaille conjointement avec les membres de la TGIRT UG81 à élaborer une entente paysage. Des modalités d'interventions s'appliqueront selon le cas échéant.
- **Réponse M FFP :** 19 réponses ont été transmises aux différents demandeurs.

Quiétude des utilisateurs



Demandes reçues (15) :

- Suspension des travaux pendant la période de chasse à l'orignal et pendant les périodes d'achalandage des pourvoiries, zecs.
- Sécuriser les couloirs de circulation empruntés par les motoneigistes lors des opérations forestières.
- Minimiser les impacts des travaux forestiers à proximité des installations sensibles des pourvoiries (ex: chalet, gîte).

Mesures appliquées :

- L'arrêt des travaux sylvicoles commerciaux ainsi que la cohabitation des usagers sur les chemins forestiers doivent faire l'objet d'harmonisation opérationnelle avec les industriels ou le MFFP (Rexforêt). Pour les travaux non commerciaux, des efforts sont déployés afin d'éviter d'intervenir durant les périodes critiques. Il faut comprendre que ceci est un enjeu tout aussi important pour tous les utilisateurs du territoire forestier public (pourvoyeurs, SEPAQ, détenteur de baux d'abri sommaire). L'arrêt complet des activités sur le territoire n'est pas une option envisageable compte tenu des impacts que pourrait engendrer celui-ci sur les travailleurs forestiers et les autres utilisateurs.
- Sur demande, il est possible de demander que l'exécutant communique avec la partie intéressée pour informer de la période de réalisation des travaux, et ce, afin d'aviser et d'assurer la sécurité des utilisateurs.

Quiétude des utilisateurs (suite)



Mesures appliquées

Il est possible de consulter la planification en tout temps sur le site internet du MFFP à cette adresse:

<https://mffp.gouv.qc.ca/les-forets/amenagement-durable-forets/planification-forestiere/plans-damenagement-forestier-integre/pafi-abitibi-temiscamingue/>

Réponse MFFP : 15 réponses ont été transmises aux différents demandeurs.

Faune terrestre exploitée



Demandes reçues (2) :

- Limiter les accès sur les assises territoriales des territoires fauniques.

Mesures appliquées :

- Selon une entente conclue entre le MFFP et le CIFQ en 2015, les bénéficiaires de garanties d'approvisionnement (BGA) se sont vu déléguer l'élaboration de la planification des chemins et des infrastructures ainsi que l'harmonisation opérationnelle. Les préoccupations de nature opérationnelle ont été transmises à GreenFirst et Rayonier. Des rencontres conjointes entre le MFFP, GreenFirst, Rayonier et le demandeur sont également planifiées le cas échéant.
- Des rencontres sont planifiées de manière régulière avec les représentants locaux des zecs et pourvoies. Le cas échéant, des mesures d'harmonisation sont convenues.
- **Réponse MFFP** : 2 réponses ont été transmises aux différents demandeurs.

Construction et entretien de chemins multi usages



Demandes reçues (3) :

- Maintien des chemins en état suite au transport de bois.

Mesures appliquées :

- La majorité des chemins sont des chemins multi usages et peuvent être utilisés par différents usagers à des fins multiples, notamment en vue de permettre les activités d'aménagement forestier.



Art.64 du RADF : Toute personne autorisée à réaliser des activités d'aménagement forestier qui, au cours de l'exercice de ses activités, abîme ou rend inutilisable un chemin doit effectuer sans délai les réparations requises pour remettre le chemin carrossable. Le chemin doit être carrossable pour tous les types de véhicules susceptibles d'emprunter la classe de chemin à laquelle il appartient.

- **Réponse M FFP** : 3 réponses ont été transmises aux différents demandeurs.

Planification des chemins multi usages

Demandes reçues (5) :

- Assurer l'accessibilité aux installations (abri sommaire, projet de baux de villégiature) et aux plans d'eau.
- Être avisé de la date de réalisation des travaux.
- Limiter les accès et les chemins en forme de boucle

Mesures appliquées :

- En ce qui concerne la planification des chemins, des demandes d'harmonisation opérationnelle peuvent être adressées aux industriels. Il faut toutefois s'assurer que le MFFP est en mesure de respecter les ententes conclues dans le cadre des travaux sylvicoles non commerciaux. Il est important de garder en tête que le rôle de l'État est d'assurer la remise en production de la forêt. En conséquence, le territoire doit demeurer accessible afin de permettre la réalisation des activités d'aménagement forestier. La fermeture de chemin peut être envisagée dans certains cas.
- Une orientation régionale visant à limiter les chemins en forme de boucle fait partie du PAFIT (voir PAFIT UA8151 et 8152, section 7.3).
- **Réponse M FFP** : 5 réponses transmises.

Aménagement écosystémique



Demandes reçues (11) :

- Assurer la pérennité du patrimoine forestier.
- Soustraire des portions de territoire de l'aménagement forestier.

Mesures appliquées :

- La forêt est publique et est identifiée pour la gestion des forêts du domaine de l'État. À ce titre, le territoire forestier public à proximité de sites de villégiature ne peut pas être exclu des activités d'aménagement forestier. La consultation publique est un processus qui permet au MFFP et à l'industrie forestière de favoriser la conciliation de l'aménagement forestier avec les autres activités pratiquées dans ces forêts.
- De la rétention est généralement prescrite dans les blocs de grande taille. Cette pratique sera prise en compte lorsque ces secteurs seront planifiés finement et sélectionnés dans une programmation annuelle.
- Les traitements sylvicoles sont planifiés selon la structure et la composition des peuplements forestiers.

Aménagement écosystémique



Demandes reçues (suite) :

- Protection des érablières existantes.
- Modalités d'interventions permises selon les usages du territoire.

Mesures appliquées (suite) :

Le RADF prévoit des mesures particulières quant à la protection de certains sites (ex: protection des érablières ayant un permis actif, milieux humides, etc.). Ces modalités appliquées sur le terrain font l'objet d'un suivi et d'un contrôle du MFFP.

Concernant les modalités d'intervention des usages, celles-ci sont la responsabilité du MFFP. Ces usages font partie d'une base de données géographiques. Des modalités d'interventions sont considérées lors de la confection de la planification fine.

Réponse MFFP : 11 réponses transmises aux différents demandeurs.

Communication et participation



Demandes reçues (6) :

- Rendre disponibles les données géomatiques forestières.
- Être avisé de la période de réalisation des travaux.
- Connaître la localisation des travaux (blocs et infrastructures).

Mesures appliquées :

- Le MFFP contribue à rendre disponible sur son site Internet <https://www.foretouverte.gouv.qc.ca/> plusieurs données forestières. Ces données sont disponibles en tout temps.
- La carte interactive a été mise en ligne afin de permettre à tous les utilisateurs de connaître la localisation des travaux à venir. <https://mffp.gouv.qc.ca/les-forets/amenagement-durable-forets/planification-forestiere/plans-damenagement-forestier-integre/pafi-abitibi-temiscamingue/>
- Des mesures d'harmonisation opérationnelle peuvent également être conclues avec les industriels ou le MFFP (Rexforêt).
- Il est toujours possible de s'informer auprès des industriels ou de Rexforêt de l'horaire des travaux plus précisément. Des listes d'envoi hebdomadaire des travaux à venir sont aussi produites par les industriels et, à la demande, les utilisateurs peuvent être ajoutés à ces listes d'envoi automatique.
- **Réponse MFFP:** 6 réponses transmises aux différents demandeurs.

Consultation 2021



EN RÉSUMÉ :

- 62 réponses ont été transmises

Le MFFP vous rappelle que :

- ✓ Les ententes et mesures convenues prennent fin le 31 mars 2026.
- ✓ Les communautés autochtones ont été consultées et leurs préoccupations sont prises en compte (pour les 2 unités d'aménagement).
- ✓ Préoccupations émises lors de la consultation publique ont été saisies dans notre shape de préoccupation.
- ✓ Le rapport de suivi du MFFP sur la consultation publique sera disponible bientôt au lien suivant : <https://mffp.gouv.qc.ca/les-forets/amenagement-durable-forets/consultation-public-partenaires/rapports-consultations-plans-damenagement-forestier-integre/>

Questions



- MERCI de votre attention !

Avez-vous des questions ?

Mise à jour du format des PAFIT 2023-2028

TLGIRT 08151 et 08152
18 octobre 2021

Par Annie Grimard

Direction de la gestion des forêts de l'Abitibi-Témiscamingue, MFFP

Plan de la présentation

- Expliquer brièvement le nouveau format du PAFIT
- Rappel des échéanciers pour le PAFIT 2023-2028

Pourquoi revoir le format actuel?

- Éviter les redondances – il y a plusieurs informations communes à toute la région, voire la province (contexte légal, orientations provinciales, processus régionaux, etc.)
- Distinguer les intrants (les données descriptives) de la planification stratégique (enjeux et objectifs d'aménagement)
- Réorganiser les principales sections en modules



Centrer la consultation sur les objectifs et décisions d'aménagement

Modules et PAFIT

Contenu régional		Régional / local	Local
Contexte légal et administratif	Le territoire et ses occupants	Analyse des enjeux	PAFIT
<ul style="list-style-type: none">Contexte légalOrientations provincialesPlanification et suivisGestion participative	<ul style="list-style-type: none">Présence autochtoneDescription du territoirePortrait des ressources	<ul style="list-style-type: none">Portraits des enjeux écologiquesPortraits des enjeux de production de boisPortraits relatifs aux autres enjeux	<ul style="list-style-type: none">Sommaire des enjeux et objectifs d'aménagementStratégies sylvicoles et territoriales (possibilité forestière, infrastructures, analyse de risques, scénarios sylvicoles, etc)Annexes

Fonctionnement de la consultation publique

- La consultation se fera par Internet. Les parties descriptives seront disponibles sur le site web Québec.ca de même que le PAFIT
- Les gens pourront aussi aller au service à la clientèle dans les bureaux locaux du MFFP
- Consultation de 45 jours consécutifs
- Présentation à la TLGIRT au préalable

Échéanciers du PAFIT 2023-2028

- Décembre 2021 → dépôt des recommandations concertées
- Hiver 2022 → analyse des recommandations par le MFFP
- Printemps 2022 → retour sur les recommandations déposées et présentation du projet de PAFIT
- Automne 2022 → consultation du public et des communautés autochtones
- Hiver 2023 → analyse des commentaires et rétroaction
- Avril 2023 → approbation et mise en œuvre du PAFIT

Donc à court terme :

- Vérifier si les membres souhaitent maintenir les orientations régionales issues de la TLGIRT dans le PAFIT en cours (section 7.3.1, eskers et paysages)
- Prioriser les enjeux en cours de travail et déposer le moment venu des recommandations concertées



IMPORTANT

Le MFFP peut recevoir une recommandation en tout temps. Si elle est acceptée, elle sera appliquée dès que possible...sans attendre la prochaine mise à jour du PAFIT



MERCI!

QUESTIONS ?